

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

### Présents :

**Nombre de membres :**  
en exercice : 70  
présents : 45  
votants : 65

**Date de la convocation :**  
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Jeanne VOIRY, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREY, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacquy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

### Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Laetitia SERRE), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE), Souhila BOUDALI-KHEDIM (procuration à Christophe MONTEUX), Victoria BRIELLE (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS), Ali-Patrick LOUAHALA (procuration à Gérard BROSSE), Roger RINCK (procuration à Jean-Pierre LADREY), François GIRAUD (procuration à Marie-Josée VOLLE).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE, Christian MARNAS, Mathilde GROBERT, Yann VIVAT, Gilbert BOUVIER.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

### Délibération n°2022-09-28/204

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC EN MATIÈRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS / ANNÉE 2021**

**Rapporteur : Jean-Pierre JEANNE**

Au titre de l'article L1231-1 du Code des Transports, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dans son ressort territorial. En qualité d'autorité compétente pour organiser la mobilité, la Communauté d'Agglomération institue et organise les services publics de transport réguliers et à la demande dans les limites de sa compétence.

À ce titre, en 2018, la Communauté d'Agglomération a fait le choix, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et pour une durée de six ans, de confier l'exploitation du réseau urbain du bassin privadois à l'entreprise Ginhoux, dans le cadre d'un contrat de Concession de Service Public (CSP) arrivant par conséquent à échéance le 31 août 2024.

Par ailleurs, l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession prévoit que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services.

Aux termes de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, ce rapport doit être remis à l'autorité concédante avant le 1<sup>er</sup> juin. Ce rapport doit ensuite être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité.

En conséquence, vous trouverez annexé à la présente délibération le rapport annuel d'activité pour l'année 2021, présenté par l'entreprise Ginhoux qui traite des sujets suivants :

- Analyse de l'offre de transport mise en place : l'offre de service a été renforcée à partir de septembre 2021 avec la création des lignes E « Privas – Cours du Palais - Hôpital », F « Coux – Privas » et G « Pranles – Lyas en quotidien et la navette estivale « Privas – Lyas La Neuve ». En parallèle, il y a eu une réduction de l'offre de services sur les lignes A, B, C et D aux horaires les moins fréquentés, et la mise en place de minibus sur les lignes C et D en heures creuses et le samedi.
- Point sur le matériel roulant utilisé : sur 24 véhicules affectés à la DSP, 18 sont à la Norme Euro6, 4 véhicules sont à la Norme Euro5 et 2, dont 1 de réserve à la Norme Euro 4 ;
- Analyse de la fréquentation du réseau : malgré le contexte de la crise sanitaire qui a pu freiner la clientèle sur le réseau T'CAP pendant plusieurs mois, la fréquentation du réseau a augmenté entre 2020 et 2021 passant de 97 398 à 122 448 usagers commerciaux transportés (406 740 en incluant les scolaires) ;
- Point sur le personnel affecté au fonctionnement du réseau : 41 personnes (36 conducteurs), dont 28 à temps plein permettent d'assurer le bon fonctionnement du réseau T'CAP. A noter que 11 salariés ont bénéficié de formations en 2021 ;
- Bilan des charges et produits d'exploitation : le déficit d'exploitation s'est à nouveau creusé en 2021 du fait de la crise sanitaire qui n'a pas permis d'atteindre le nombre d'usagers prévu, s'élevant à 514 256 € (pour rappel, le déficit d'exploitation s'élevait à 333 224 € en 2020) ;
- Point sur le commercial et le marketing : en 2021, le délégataire a créé des guides horaires et plans, imprimés à 26 000 exemplaires et distribués dans plus de 6 000 boîtes aux lettres. Des vignettes ont été distribuées chez les commerçants dépositaires des fiches horaires. La Wifi a été installée dans les véhicules des lignes A et B. L'enquête de satisfaction a fait ressortir un taux de satisfaction global de 94% (+1% par rapport à 2020). Cf le rapport ci-joint pour les autres actions menées ;
- Point sur les services sous traités : RAS ;
- Rapport sur les incidents et anomalies rencontrés sur le réseau : Cf rapport ci-joint.

\* \* \*  
\* \*

Ceci exposé,

- Vu le Code des Transports et notamment l'article L 1231-1 ;
- Vu le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 ;
- Vu l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 ;
- Vu la délibération n°2017-07-12/58 12 juillet 2017 du Conseil communautaire approuvant la politique mobilité de la CAPCA ;
- Vu la délibération n°2018-05-30/92 du 30 mai 2018 approuvant le contrat de Concession de Service Public ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Adopte** le rapport 2021 ci-annexé sur le service public de transports urbains,

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

**Pour le Président, absent,  
en application des articles L.2122-17 et L.5211-2  
du Code Général des Collectivités Territoriales,  
La 1ère Vice-Présidente,  
Isabelle MASSEBEUF**



**Le secrétaire de séance,  
Michel GAMONDES**



Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022



ID : 007-200038933-20220928-2022\_09\_28\_204-DE